

Pièces à fournir pour le calcul du quotient familial :

- Livret de famille ou extrait de naissance des enfants,
- Trois derniers bulletins de salaire ou autres justificatifs de ressources,
- Avis d'imposition ou de non imposition de l'année sur les revenus,
- Avis des allocations familiales de moins de trois mois,
- Certificat de scolarité pour les jeunes de 16 à 25 ans,
- Dernière quittance de loyer et dernière taxe d'habitation si vous êtes locataire,
- Dernière taxe d'habitation et dernière taxe foncière et échéancier du remboursement de l'emprunt si vous êtes propriétaire ou accédant à la propriété.